

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

09 septembre 2015

Union des marchés de capitaux : comment faciliter le financement des entreprises

L'actualité réglementaire européenne devrait être marquée, au cours des prochaines semaines, par les premières propositions de la Commission européenne sur l'Union des marchés de capitaux. Dans un entretien, Guillaume Eliet, secrétaire général adjoint de l'Autorité des marchés financiers, revient sur cette initiative et les pistes proposées par l'AMF pour faciliter le financement des entreprises.

Pour l'AMF, quel doit être l'objectif phare, le fil conducteur de l'Union des marchés de capitaux ?

L'objectif est de diversifier et de fluidifier les sources de financement pour les entreprises en Europe, et notamment pour les PME. L'épargne doit être mieux orientée vers le financement de l'économie. Les entreprises doivent pouvoir, à tous les stades de leur développement, trouver les financements dont elles ont besoin. L'Union des marchés des capitaux, c'est aussi l'ambition de créer une grande place européenne unie, capable d'attirer les investisseurs du monde entier. Pour cela il faut des règles, des pratiques et des supervisions convergentes.



Comment, via la réforme de la directive Prospectus, faciliter l'accès au marché pour les sociétés à la recherche de financement ?

L'enjeu est de simplifier et d'alléger les contraintes des émetteurs sans remettre en cause la protection des investisseurs. Lors des consultations menées par la Commission européenne, nous avons préconisé, sous certaines conditions, de faire échapper aux contraintes de visa les émetteurs récurrents à jour de leurs obligations d'information. Le résumé du prospectus est devenu trop lourd. Pour le remplacer, nous devons inventer un document simple d'information clés, à l'image des documents existants pour les OPCVM. Nous proposons aussi de revoir sérieusement le schéma proportionné de prospectus, utilisé par les PME, pour l'alléger davantage encore.

Pourquoi vouloir relancer le marché de la titrisation tant critiqué ?

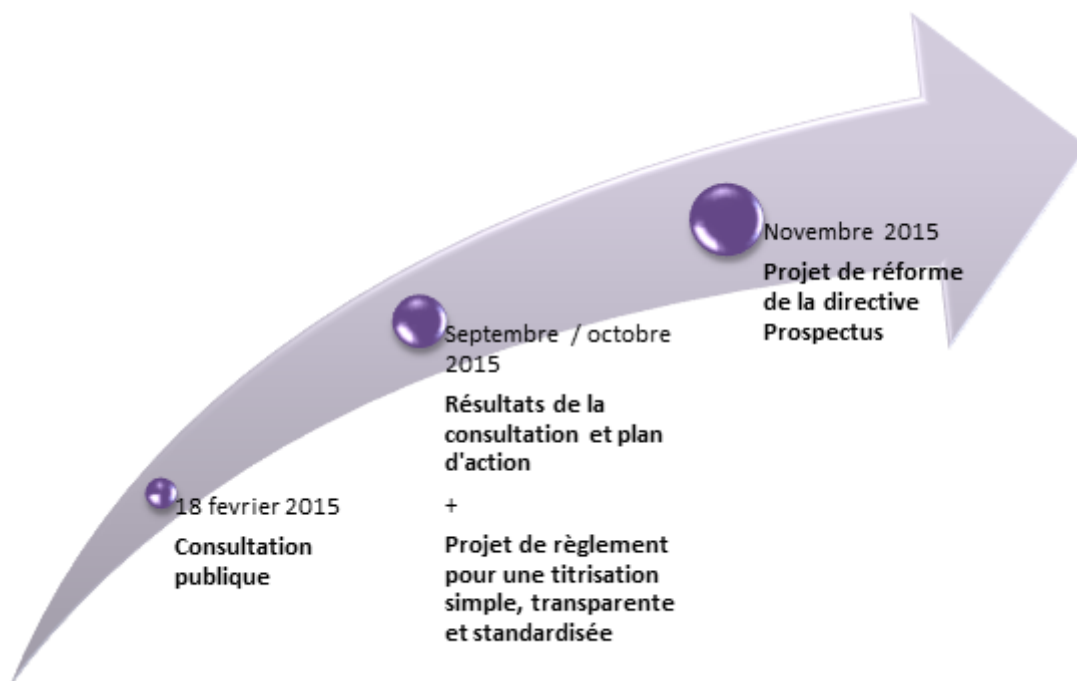
La titrisation a été au cœur de la crise et elle fait toujours l'objet d'une grande méfiance. Pourtant, c'est un outil nécessaire au financement de l'économie. Il permet notamment aux banques d'alléger leurs bilans et de dégager des marges de manœuvre pour consentir de nouveaux prêts. Mais nous devons empêcher que les dérivés du passé ne se reproduisent. L'objectif est que les montages de titrisation soient simplifiés et que les investisseurs soient parfaitement informés de la qualité des actifs sous-jacents. La Commission propose qu'un label soit attribué aux titrisations qui respectent pleinement ces critères. Nous y sommes favorables mais avons proposé deux pistes complémentaires. Les véhicules de titrisation doivent être gérés par des établissements agréés et régulés dans les conditions identiques aux gérants de fonds d'investissement. Cela permettra d'assurer une gestion dans l'intérêt des investisseurs, sans conflit d'intérêts.

Par ailleurs, nous souhaitons qu'une autorité publique soit chargée de certifier qu'ils respectent effectivement les critères de qualité qui seront imposés. Nous refusons qu'ils puissent s'auto-certifier. C'est à ce prix que la confiance pourra revenir et que pourront être allégées les contraintes prudentielles pesant actuellement sur les investissements en titrisation.

Quid de l'investisseur, acteur incontournable de ce financement ?

Evidemment, les investisseurs sont au cœur du projet de l'Union des Marchés de Capitaux, car l'enjeu est de leur redonner confiance et les conduire à investir à plus long terme et dans le développement des entreprises. Il n'est donc pas question de baisser la garde sur la protection des investisseurs. Pour l'AMF, il est par exemple nécessaire de préserver le rôle fondamental du conseil dans la distribution des produits financiers. Il faut aussi examiner les nouvelles formes de commercialisation, notamment digitales, et adapter les règles de protection des clients.

Union des marchés de capitaux – les prochaines échéances de la Commission européenne (calendrier prévisionnel)



En savoir plus

- Réforme de la directive Prospectus - synthèse des propositions de l'AMF
- Une titrisation simple, transparente et standardisée - synthèse des propositions de l'AMF
- Réponse de l'AMF à la consultation de la Commission européenne : livre vert - Construire une Union des marchés de capitaux (en anglais seulement)
- Réponse de l'AMF à la consultation de la Commission européenne : réforme de la directive Prospectus (en anglais seulement)
- Réponse de l'AMF à la consultation de la Commission européenne : une titrisation simple, transparente et standardisée (en anglais seulement)
- Page dédiée à l'Union des marchés de capitaux sur le site de la Commission européenne

Mots clés

EUROPE & INTERNATIONAL

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son appel à la mise en place d'une réglementation des fournisseurs de données, notations et services ESG



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

16 mai 2022

Impacts du conflit ukrainien sur les rapports financiers semestriels : l'AMF et l'ESMA soulignent certains points de vigilance en vue des clôtures semestrielles



ACTUALITÉ

ABUS DE MARCHÉ

15 mars 2022

Guerre en Ukraine et impacts sur les marchés financiers : l'AMF attire l'attention des sociétés cotées sur les points de vigilance de l'ESMA



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02